

Conseil communal

Le compte rendu de la séance du 8 septembre.

Les échevins Ecolo Philippe Delvaux et David da Câmara Gomes sont absents. En contact récemment avec une personne testée positive au coronavirus, ils sont tenus d'observer une quatorzaine (NDLR : depuis lors, on a les résultats : négatifs pour les deux échevins, bonne nouvelle !).

Les conseillères Kayoux annoncent qu'elles s'abstiendront sur la majorité des points, leur assemblée citoyenne n'ayant pas pu se tenir.

La conseillère Ecolo Justine Matheï, partie vivre à Bruxelles, est remplacée par Véronique Pironet, qui prête serment.

La bourgmestre Julie Chantry demande l'octroi d'une subvention de 20.000€ à la Fondation Be Planet, conformément à la convention votée en 2019. La moitié ira au projet Proximity, l'autre à Be Planet, pour l'organisation de la procédure de sélection des lauréats.

La conseillère Raphaële Buxant communique un sentiment mitigé de la part des participants à une assemblée citoyenne tenue précédemment. Ils regrettaient que la moitié de la subvention soit allouée à des frais de fonctionnement.

La bourgmestre répond qu'il ne faut pas sous-estimer le travail que cette organisation représente. Une évaluation permettra de décider de l'intérêt ou non de poursuivre le travail de participation avec Be Planet.

Piscine

Deux points concernent la construction d'une nouvelle piscine à Louvain-la-Neuve (50x25m). Un acte de superficie doit donner un droit de superficie aux trois copropriétaires (le terrain est propriété de l'UCLouvain). La bourgmestre Julie Chantry explique qu'un bail de longue durée doit être conclu avec l'UCLouvain et la Fédération Wallonie Bruxelles pour que la Ville, maître d'ouvrage, puisse bénéficier de l'ensemble des subsides publics.

Le conseiller Nicolas Van der Maren justifie les 6 abstentions au sein de son groupe : l'implantation retenue ne permettra pas la reconnaissance de piscine olympique, l'impossibilité d'extension pourra être reprochée par les générations futures. Les conseillères Kayoux votent contre.

A l'occasion du point relatif à la création d'un piétonnier dans le secteur du nouveau quartier Courbevoie (Louvain-la-Neuve), la conseillère Raphaële Buxant s'étonne d'un transit par la boucle des Métiers, alors qu'il avait été annoncé que toutes les entrées se feraient par la RN4. En l'absence de l'échevin de la Mobilité, la bourgmestre Julie Chantry répond que l'entrée prévue n'étant pas terminée, la Ville a autorisé un passage temporaire par la boucle des Métiers (d'après elle, uniquement en septembre), puisque les résidents commencent à s'installer dans ce nouveau quartier.

Radon : tests rassurants

L'échevin en charge de la Santé Benoît Jacob communique les résultats des analyses « radon » effectuées dans plusieurs bâtiments publics d'Ottignies et Mousty (les locaux de l'académie de musique, la maison des jeunes Centre Nerveux, les ludothèque et bibliothèque,

l'école des Coquerées et le centre sportif...). Plus de 40 détecteurs ont été installés fin 2019. Quelques-uns ont disparu. « Toutes les valeurs prises dans ces bâtiments sont inférieures à 100 becquerels. Il n'y a donc aucune action corrective à devoir envisager, puisque le niveau national de référence à ne pas dépasser est de 300 becquerels. » L'échevin précise qu'il ne faudra plus réaliser de mesures avant 10 ans, sauf en cas de travaux.

L'échevin demande l'accord du Conseil pour l'adhésion à la charte de la Ligue Alzheimer « Ville amie démente ». Tous s'accordent à dire que cette appellation n'est pas idéale. Une employée du service Social pourra venir en aide aux familles qui accompagnent des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il existe déjà un café Alzheimer, dans notre ville.

Plan d'Actions Mobilité

La magie du virtuel fait apparaître l'échevin de la Mobilité à l'écran ! David da Câmara Gomes présente le marché pour la désignation d'un bureau d'études spécialisé en mobilité, chargé d'accompagner la mise en œuvre du Programme d'Actions Mobilité 2020-2025 de la Ville. Il détaille comment ce programme ambitieux doit aider à atteindre l'objectif de la Wallonie de réduire de 83 à 60% l'utilisation de la voiture au profit des transports en commun, du vélo, de la marche... « Si on veut augmenter le transfert modal, il faut désavantager l'usage de la voiture par une forme de coercition, notamment sur le parking. Toutes les villes le font. » Le bureau donnera son avis sur le programme conçu par les services de la Ville et organisera la participation citoyenne à son sujet.

L'échevin détaille les aménagements prévus dans le cadre de la rénovation d'un premier tronçon (730m) de l'avenue Georges Lemaître, une des plus anciennes voiries de Louvain-la-Neuve : renouvellement du revêtement, instauration d'un effet de porte, aménagements de sécurité (marquages rouges, chevrons pour les cyclistes, passages pour les piétons...). Il fait remarquer que les aménagements sont prévus en partie dans le périmètre du SOL en cours. « Cette première phase est respectueuse des discussions en cours. Il y a juste un petit tronçon de 120m où on va faire de la voirie classique sur quelque chose qui, à terme, est sensé devenir autre chose. La 2^e phase sera réalisée en tenant compte du résultat du SOL. »

Les conseillers regrettent la longueur des interventions de l'échevin, « alors qu'il existe une commission technique préalable à la tenue du Conseil », remarque Nicolas Van der Maren. Il aimerait pouvoir disposer d'un inventaire sur l'état des routes de la commune, d'autres voiries étant détériorées. David da Câmara Gomes - qui s'excuse pour la longueur - répond qu'il sensibilise les services à ce sujet. En effet, une grille des priorités - qui reprendrait les risques de dégradation en fonction de l'ampleur du transit - permettrait d'objectiver l'ordre des rénovations. « Nous essayons toujours de rendre service au plus grand nombre, en ne tardant pas à rénover les voiries les plus utilisées. »

Panneaux photovoltaïques

L'échevin des Bâtiments et de l'Energie Abdel Ben El Mostapha demande d'approuver le marché pour la fourniture, le placement et la mise en service d'une installation photovoltaïque clé-en-main sur le toit du service Travaux. Les panneaux permettront notamment d'alimenter trois nouvelles camionnettes électriques. Ceci pour respecter notre engagement, dans le cadre de la Convention des Maires (atteindre une neutralité carbone à l'horizon 2050).

Ferrières

Deux points ont été ajoutés par des conseillers. Le premier concerne le quartier de Ferrières, où la création d'une voirie a longuement alimenté les débats lors du Conseil de juin. Nicolas Van der Maren évoque le projet alternatif de développement imaginé par des riverains : un parc face à la maison d'Hergé, une résidence d'artistes en habitat léger, la réhabilitation de l'ancienne grange en lieu de convivialité, une promenade dédiée au monde de la BD, des potagers partagés, des ruches, du pâturage... Le conseiller énumère les nombreux points pour lesquels ce projet rencontre les objectifs stratégiques repris dans le PST de la majorité. Il espère donc que le Collège pourra aider ces riverains à le concrétiser.

L'échevin de l'Urbanisme Yves Leroy reconnaît qu'il s'agit d'un projet intéressant et crédible, d'autant qu'il est soutenu par Dominique Maricq, spécialiste de l'œuvre d'Hergé, ce qui peut favoriser la recherche de ressources (les porteurs du projet recherchent un financement de 1,2 million d'euros).

un habitant spécialiste de l'œuvre d'Hergé qui peut aller chercher des ressources (les porteurs du projet recherchent un financement de 1,2 million d'euros). La Ville doit évidemment respecter les règles d'urbanisme, d'où la décision du 16 juin, qui fait actuellement l'objet d'un recours.

Les conseillères Kayoux proposent de penser conjointement les besoins des habitants actuels de Ferrières, le souci de la Ville de donner un cadre pour l'urbanisation de cette zone, et le besoin des jeunes d'habiter de manière accessible là où ils ont grandi. Par exemple, en optant pour une urbanisation en mode d'habitat léger.

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer pense que les porteurs du projet veulent avant tout préserver leur vue. « Appelons un chat un chat. On ne va pas aller mettre des roulottes et des cabanes n'importe où ! Est-ce que ça nous arrange que ces personnes rachètent une zone rouge ? Oui ! On n'a pas voulu que ce soit construit. »

L'ancien échevin de l'Urbanisme Cedric du Monceau souhaite que ce projet réussisse. Il s'inquiète cependant : les habitants qui ont exigé la voirie ne vont-ils pas être insatisfaits, car ce projet amènera du monde à la maison d'Hergé...

Incinérateur de Virginal

Le conseiller Thomas Leclercq présente une motion portée par la majorité, contre le projet (de l'intercommunale InBW) de rénovation des deux fours d'incinération à Virginal. Cette motion se base sur la déclaration de politique générale du Gouvernement wallon, qui encourage le zéro déchet, le financement d'alternatives écologiques au traitement des déchets, la réduction de 50% (pour 2027) de la quantité de déchets à incinérer, le passage à la poubelle à puce... La motion demande que l'InBW ne rénove qu'un seul des deux fours.

Le conseiller Cédric Jacquet partage l'objectif de cette motion mais juge qu'elle arrive tard, alors que l'intercommunale a décidé de rénover les deux fours en juillet. Il propose de revenir au Conseil avec une motion plutôt pour inciter l'InBW à accélérer la transition en faveur du zéro déchet.

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer estime que la rénovation d'un seul four est la condition pour que toutes les communes fassent l'effort de passer à la poubelle à puce.

La bourgmestre Julie Chantry constate que l'incinération des déchets a un coût. La facture de l'InBW ne cesse d'augmenter.

Le président du Conseil Cedric du Monceau cite Lavoisier : « Rien ne se perd, rien ne se crée... » et recommande d'aller vers autre chose que des incinérateurs polluants.

La motion est votée, moins 8 abstentions.

Légende :

La prestation de serment de Véronique Pironet.

La magie du virtuel fait apparaître l'échevin de la Mobilité - en quatorzaine - à l'écran !